



Politique environnementale

DURABILITÉ DANS L'ENTREPRISE

Notre politique environnementale

PRENDRE AU SÉRIEUX NOTRE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

La présente politique définit les exigences et les mesures environnementales à respecter afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de promouvoir des méthodes de production durables.

2. BASE JURIDIQUE

Treyer Paletten s'engage à respecter toutes les lois et réglementations nationales et internationales pertinentes en matière de protection de l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter :

- Loi sur l'économie circulaire
- Loi fédérale sur la protection contre les émissions (BlmSchG)
- Lois forestières (gestion durable des forêts)
- Règlements sur l'origine et la traçabilité du bois (par exemple, le règlement de l'UE sur le commerce du bois)

3. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- **Approvisionnement en bois** : exclusivement issu de forêts certifiées FSC ou PEFC qui mettent en œuvre des mesures avérées de protection de la faune et de la flore.
- **Préservation des habitats** : aucun approvisionnement provenant de zones à haute valeur de conservation ou de forêts primaires/vierges.
- **Biodiversité locale** : sur le site de notre entreprise, nous favorisons les espaces verts naturels et les espèces végétales indigènes afin de créer des habitats pour la faune sauvage.

4. QUALITÉ DE L'AIR ET PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

- **Émissions** : surveillance continue et réduction des émissions de poussières et de particules grâce à des systèmes d'aspiration et des technologies de filtration.
- **Transport** : Optimisation des chaînes d'approvisionnement afin de réduire les émissions de CO² et les polluants atmosphériques, utilisation de véhicules à faibles émissions et promotion du vélo de fonction et du covoiturage
- **Prévention des substances volatiles** : Réduction des COV (composés organiques volatils) dans tous les processus de production

5. APPROVISIONNEMENT DURABLE EN MATIÈRES PREMIÈRES

- **Sources de bois** : Treyer Paletten s'engage à s'approvisionner exclusivement en bois provenant de forêts gérées de manière durable et certifiées selon des normes internationales telles que le **FSC (Forest Stewardship Council)** ou le **PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification)**.
- **Transparence** : l'origine du bois doit être entièrement traçable. Les fournisseurs sont tenus de divulguer l'origine de leurs ressources en bois et de prouver qu'elles sont obtenues de manière légale et durable.

6. FIN DE VIE DU PRODUIT

- **Économie circulaire** : les palettes sont conçues pour pouvoir être réparées, réutilisées ou recyclées.
- **Programme de reprise** : mise en place d'un système de reprise des palettes défectueuses en vue de leur réutilisation et de leur recyclage dans les règles de l'art.
- **Cycle des matériaux** : les résidus de bois sont utilisés comme biomasse ou pour la fabrication de nouveaux produits.

7. EFFICACITÉ DES RESSOURCES ET GESTION DES DÉCHETS

- **Utilisation des matériaux** : grâce à l'utilisation de résidus et de chutes de bois, ainsi que de biomasse pour la production d'énergie, il n'y a pratiquement pas de déchets de bois.
- **Économie circulaire** : dans la mesure du possible, les palettes défectueuses ou usagées sont réparées et réutilisées.

8. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

Économies d'énergie : réduction de la consommation d'énergie dans la production grâce à

- Des compresseurs à vitesse variable et à faible consommation d'énergie pour la production d'air comprimé
- L'utilisation à grande échelle d'un éclairage LED – près de 100 % d'éclairage LED
- Une nouvelle ligne de production de palettes avec des moteurs à faible consommation d'énergie, des régulateurs de vitesse et des servomoteurs
- Récupération de chaleur dans les chambres de séchage
- Isolation thermique supplémentaire des parois des chambres de séchage
- Chauffage/chambres de séchage : remplacement des anciennes pompes par des pompes à économie d'énergie
- Contrôle et vérification réguliers des fuites d'air comprimé
- Surveillance de l'énergie pour mesurer toute la consommation d'électricité par installation et par machine

Énergies renouvelables : sources d'énergie renouvelables pour l'alimentation électrique de la production

- Production d'énergie à l'aide d'installations photovoltaïques
- La part de l'électricité photovoltaïque dans la consommation totale s'élève actuellement à 73%
- Optimisation supplémentaire des installations photovoltaïques et stockage des excédents d'électricité

Contrôle des émissions : surveillance et réduction des émissions

- Treyer surveille les émissions de scope 1 et scope 2
- Les émissions doivent être réduites dans tous les domaines où cela est possible
- Dans les domaines où la poussière est un sous-produit, nous prenons des mesures telle que des systèmes d'aspiration et des technologies de filtration afin de minimiser les émissions de particules.

- L'entretien et l'inspection réguliers de nos machines et de nos systèmes de filtration garantissent que les émissions de poussière sont réduites au minimum.

9. CONSOMMATION D'EAU ET GESTION DE L'EAU

- **Efficacité hydrique** : notre processus de production de palettes en bois ne nécessite pas d'eau, car nous n'utilisons pas d'eau pour la fabrication, le nettoyage ou le refroidissement. Néanmoins, nous veillons à surveiller et à minimiser la consommation générale d'eau dans notre entreprise.
- **Mesures générales pour une consommation d'eau économe** :
 - Utilisation d'installations sanitaires à faible consommation d'eau (chasse d'eau économique, robinets à capteurs)
 - Contrôle régulier des fuites dans les installations techniques du bâtiment
 - Sensibilisation des employés à une utilisation responsable de l'eau
- **Surveillance et rapports** : la consommation d'eau est mesurée régulièrement à l'aide de compteurs.

10. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS

- **Sécurité des produits** : toutes les palettes sont conformes aux normes de sécurité internationales (par exemple ISPM-15) et sont testées pour leur résistance et l'absence de substances nocives.
- **Prévention des substances nocives** : aucune utilisation de vernis, colles ou produits chimiques nocifs pour la santé.
- **Étiquetage** : des instructions claires sur le produit pour une utilisation et un transport en toute sécurité.

11. GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

- **Éviter les substances dangereuses** : l'utilisation de produits chimiques dangereux est évitée autant que possible et on s'efforce de les remplacer par des alternatives respectueuses de l'environnement.
- **Stockage et élimination sûrs** : les produits chimiques doivent être stockés en toute sécurité et éliminés de manière appropriée afin d'éviter tout dommage à l'environnement.

12. TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- **Optimisation des itinéraires de transport** : afin de minimiser l'empreinte carbone et d'éviter les embouteillages, Treyer s'efforce d'optimiser ses processus logistiques et ses itinéraires de transport. La collaboration avec des fournisseurs régionaux est privilégiée.
- **Utilisation de véhicules à faibles émissions** : Treyer Paletten encourage l'utilisation de véhicules à faibles émissions ou à motorisation alternative (voitures hybrides et électriques, chariots élévateurs électriques).
- **Promotion de la mobilité des employés** : le covoiturage et le télétravail permettent de réduire le nombre de véhicules. Grâce à l'offre « Job-Rad », de nombreux employés viennent également travailler à vélo.

13. SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS

- **Coopération externe** : coopération avec des associations environnementales et participation à des projets locaux visant à protéger la nature et les ressources.
- **Représentation des intérêts politiques** : soutien actif à la gestion durable du bois et à l'économie circulaire au sein d'associations professionnelles
- **Conseil** : aide à nos clients dans la mise en œuvre de leurs propres objectifs environnementaux, par exemple en les conseillant sur les systèmes de consigne et de reprise.

14. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET FORMATION

- **Formation des employés** : tous les employés sont régulièrement formés aux mesures de protection de l'environnement, aux méthodes de production durables et à l'utilisation responsable des ressources.
- **Orientation vers le bien commun** : Treyer Paletten s'engage à soutenir les communautés locales par des pratiques commerciales durables et à coopérer avec des parties prenantes externes telles que des organisations de protection de l'environnement.

15. SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE

- **Audits internes** : réalisation d'audits internes annuels afin de vérifier le respect de la politique environnementale et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs environnementaux.
- **Rapports** : rapports trimestriels à la direction sur l'état d'avancement des objectifs et des mesures environnementaux.
- **Révision et adaptation** : révision annuelle de la politique environnementale et adaptation des objectifs et des mesures sur la base des résultats des audits internes et des nouvelles connaissances acquises.
- **Certification** : l'objectif est d'obtenir la certification ISO 14001 ou un système de gestion environnementale équivalent.

16. CONCLUSION

Treyer Paletten GmbH s'engage à contribuer positivement à la protection de l'environnement en mettant en œuvre cette politique environnementale. Grâce à l'amélioration continue et à la participation active de tous nos employés et parties prenantes, nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs environnementaux et de promouvoir des pratiques commerciales durables.

TREYER PALETTEN GmbH
D-77740 Bad Peterstal-Griesbach
Tel. 0049 (0) 7608 9500 Fax -22
E-Mail: info@treyer.com

